

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, Sylvie **BIBAL-DIAGO**, André **FABRE**.

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**, Sandrine **SOLIMAN**, Rémi **MASSIE**.

Titulaires de la 3CS : Jean-Louis **BOUSQUET**, Jean-François **KOWALIK**, Guillaume **TRESSIERES**, Christian **VEDEL**.

Excusés :

Titulaires du Conseil Régional : Claire **FITA** ayant donné procuration à Vincent **RECOULES**, Yannick **JAUZION**, Christine **BERNOT** ayant donné procuration à Eva **GERAUD**, Vincent **GAREL**.

Titulaires du Conseil Départemental : Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Aline **REDO** ayant donné procuration à André **FABRE**, Arnaud **BOUSQUET**.

Titulaires de la 3SC : Patrice **NORKOWSKI**, Jean-Marc **CINTAS**.

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 11

Suppléants avec voix : 0

Suppléants sans voix : 0

Pouvoirs : 2

Voix délibératives : 13

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le conseil syndical aborde l'ordre du jour :

Décision du Président : attribution marchés énergie

I – LOISIRS EXPLOITATIONS

- 1.1 Proposition d'ouverture de la saison 2023
- 1.2 Proposition d'investissement 2023 : acquisition de jeux aquatiques

II – FINANCES

- 2.1 Décision modificative n°3
- 2.2 Fixation du tarif de nettoyage des sanitaires de l'espace grand festival
- 2.3 Stage de cirque 2023 : fixation des tarifs
- 2.4 Réparation pompe N° 2 eaux après-mine : demande de subvention à l'Etat
- 2.5 Convention de mise à disposition et de cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « plan LED spectacle vivant en Occitanie »

III – AFFAIRES GENERALES

- 3.1 Retrait du syndicat mixte AGEDI

IV – QUESTIONS DIVERSES

Sobriété énergétique : étude en cours

Décision du Président : attribution marchés énergie

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L511-10 du CGCT, il a signé les marchés subséquents de l'énergie, suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 novembre 2022. Le montant des marchés s'élève à 1 139 639.21 €TTC :

- Lot 1 – fourniture et acheminement d'électricité : offre de la société VOLTERRES : 864 472.80 €TTC
- Lot 2 – fourniture et acheminement de gaz naturel : offre de la société ENEO : 275 166.41 €TTC

I – LOISIRS EXPLOITATIONS

1.1 Proposition d'ouverture de la saison 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée la proposition d'ouverture du parc de loisirs pour la saison estivale 2023, comme suit :

Découpage de la saison en 3 périodes :

- Basse saison : les week-ends de juin et septembre 2023.
- Moyenne saison : du 1er juillet au 13 juillet 2023 et du 16 août au 31 août 2023.
- Haute saison : du 14 juillet au 15 août 2023

Ouverture au public : 10h-20h – fin de vente des activités : 18h30

Ouverture de l'accueil à 9h30 et fermeture à 18h30.

Ouverture du télésiège à 10h00

Durant la basse saison, le télésiège ne serait pas en fonctionnement, l'accès à la plage se ferait avec des navettes.

Il précise, toutefois, que ces horaires sont provisoires et pourront être revus en fonction de la situation budgétaire à la clôture de l'exercice 2022. En effet, face à la hausse du coût de l'énergie qui va, fortement, impacter le budget 2023 de la collectivité, la saison risque d'être compromise et le SMAD pourrait être contraint à ne pas faire fonctionner l'ensemble des activités.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'optimiser le nombre de saisonniers sur les activités et de moduler l'ouverture de ces dernières en fonction de la fréquentation.

Pour ce qui concerne, l'ouverture des activités les week-ends en basse saison, elle sera liée à la météo.

Eva GERAUD précise que cette proposition fait suite au mécontentement des usagers qui, cet été, auraient souhaité que le parc soit ouvert sur une amplitude plus importante. En effet, compte tenu des fortes chaleurs, les usagers venaient plus tard à la plage et auraient souhaité y rester au-delà de 18h30, heure à laquelle le parc fermait.

André FABRE : le découpage en 3 périodes est une très bonne idée. S'agissant du télésiège, est-il possible en moyenne saison de ne pas le faire fonctionner et d'avoir recours à des navettes.

Le Président demande une estimation du coût comparatif du télésiège et de la mise en place des navettes avant de prendre une décision. Ces derniers sont liés au flux de fréquentation du public. Il souhaite connaître le point d'équilibre financier entre le mode de déplacement et le nombre de personnes transportées afin d'adapter le mode de transport en conséquence.

Un débat s'engage sur les difficultés financières à venir engendrées par la crise énergétique.

Le Président rappelle que le budget énergie passera d'environ 400 000 euros en 2022 à près de 1 140 000 euros en 2023, dont 865 000 pour la fourniture d'électricité. Il précise que le pompage des eaux d'après-mine représente 70% du budget électricité de la collectivité. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Préfet pour lui rappeler la situation déjà évoquée lors de rencontres. Ce courrier sera accompagné des coûts liés au pompage, à sa surveillance et à l'entretien des installations depuis 2003.

Vincent Recoules précise que toutes les collectivités sont confrontées au même problème, c'est toute l'économie qui est mis en danger. Il souhaiterait que le SMAD puisse parvenir à valoriser l'eau des pompages ; Jean-Louis BOUSQUET propose de faire une étude sur l'utilisation de l'eau pour le chauffage urbain. André FABRE précise que la qualité de l'eau serait tout d'abord à améliorer.

Le Président souhaite également que le projet d'ombrières sur les parkings soit remis à l'étude et qu'il y a urgence à sécuriser le coût énergétique des bâtiments en priorité. Jean-Louis BOUSQUET propose d'en parler avec le directeur d'ENE0. Le Président demande que ce dernier soit invité le 17 janvier prochain, lors de la réunion séminaire avec les élus du SMAD, pour évoquer le sujet.

1.2 Proposition d'investissement 2023 : acquisition de jeux aquatiques

Eva GERAUD, expose : depuis l'ouverture de Cap Découverte, des activités ont fermé sans qu'un renouvellement ait eu lieu. En 2023, seront célébrés les 20 ans du site, les services ont travaillé sur des projets d'investissement. Catherine GERARD, responsable des services techniques, présente lesdits projets :

- Water jump
- Jeux d'eaux
- Parc des titans

Le Water jump est composé de 2 toboggans à installer sur le lac ; coût estimatif : 295 000 €HT

Le Président estime qu'il s'agit d'un très beau projet mais non prioritaire sur l'exercice 2023, compte tenu du contexte économique incertain. Il préfère engager une réflexion sur des projets de développement de la photovoltaïque. Il s'interroge sur la durée de vie du liner du Water Jump.

Vincent RECOULES rappelle que l'investissement génère des frais de fonctionnement et s'interroge sur la rentabilité du projet : besoin en personnel, tarif à définir, durée de vie de l'équipement. Toutes ces questions devront être abordées avant de se prononcer.

Jean-François KOWALIK demande s'il serait possible de programmer plusieurs tranches pour l'acquisition et l'aménagement de ces jeux d'eau.

Les jeux d'eaux seraient un moyen économique de remplacer la piscine qui ne fonctionne plus et laisse une image négative pour le public. Les jeux d'eaux ne nécessitent pas de surveillance particulière, consomme 10 fois moins d'eau qu'une piscine et sont actuellement très prisées, à destination des familles ayant de jeunes enfants. Coût : 224 000 € HT. Mme GERARD précise que ce projet serait plutôt à étudier en 2023 pour le concrétiser lors de la saison estivale 2024. En attendant, afin de ne pas laisser la piscine à la vue du public, elle propose le démontage du toboggan hors service, le montage d'une clôture avec installation de brise-vues et de voiles d'ombrage, et le remplissage d'une partie du bassin par des balles à destination d'un public de jeunes enfants. Coût estimatif : environ 10 000 euros. Le Président émet un avis favorable à ce projet qui répond à sa volonté de conserver un site propre.

Projet rénovation parc des titans : il s'agit de valoriser les engins mécaniques exposés sur le site de Cap Découverte et dont les visites sont effectuées en partenariat avec l'ASPICC (Association de sauvegarde du patrimoine industriel Carmaux-Cagnac).

Ces travaux consistent, entre autres, au curage et busage de fossé, pose de mats pour matérialiser la limitation de hauteur camion chantier, apport de couche de schiste pour indiquer le cheminement de la visite. Ils pourraient être réalisés en régie, les fournitures étant en stock. Coût de l'investissement : 6 500 €HT.

Vincent RECOULES : il faudrait réfléchir à une relation avec le Musée Mines de Cagnac-les-Mines qui réouvrira en 2023.

Eva GERAUD : Cette relation existe déjà, puisque le Musée Mine prolonge les visites avec le sentier du « Charbon au Soleil » qui amène les visiteurs jusqu'au parc des Titans, en relation avec le SMAD et l'ASPICC. Un travail de plus grande envergure a débuté avec les archives départementales, la Conservation départementale des musées, les archives municipales de Carmaux, le musée du Verre et le musée du Saut du Tarn ; l'idée étant de relier l'histoire de toutes les industries locales entre elles et de créer un parcours de visite. Les villes de Carmaux et de Saint Benoit de Carmaux, le CAUE et le Comité Départemental du

Tourisme (CDT) et le lycée professionnel de Carmaux sont associées dans cette réflexion.

André FABRE : comment cela va se concrétiser ?

Eva GERAUD : le travail en cours a pour objectif de proposer un programme de visite sur l'histoire des industries du Nord du Tarn afin de retenir le visiteur plus longtemps sur le territoire.

Jean-François KOWALIK : il serait intéressant de flécher tous les autres musées du Nord du Tarn.

Le Président : l'idée est de mettre en lumière les engins.

Jean-Louis BOUSQUET : il faut remettre les engins en état car ils manquent d'allure puis il conviendra de les replacer dans leur contexte afin de montrer leurs spécificités.

Eva GERAUD : il est envisagé de faire classer les Titans en qualité d'objets de collection. Une demande dans ce sens est prévue auprès de la DRAC afin de pouvoir bénéficier de fonds pour les restaurer. Il s'agit d'une restauration délicate qui doit se faire dans les règles de l'art. Une étude sur la réfection a été réalisée avec le lycée professionnel de Carmaux et l'ASPICC.

Le Président propose qu'un groupe de travail composé d'élus mène une réflexion sur le devenir et la réfection du Parc des Titans en y associant l'ASPICC. Il est favorable aux travaux présentés.

Sandrine SOLIMAN précise que le lycée de Carmaux possède les moyens techniques pour mener à bien ce projet.

II – FINANCES

2.1 Décision modificative n°3

Le président indique que des dépenses et des recettes non prévues au budget implique un réajustement budgétaire.

Concernant les ressources humaines, la dépense est compensée par des recettes supplémentaires des remboursements des arrêts maladie, non prévues au BP 2022.

Lors de la préparation du budget, le poste du cuisinier avait été chiffré jusqu'au 30 août 2022. Son départ ne se fera qu'au 2 janvier 2023 ; de ce fait, sa rémunération doit être maintenue jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Le président indique qu'il intégrera l'équipe des cuisiniers des collèges car il n'y avait pas suffisamment d'activité sur le SMAD.

Nous avons dû recourir également à des contrats saisonniers pour rémunérer les techniciens intervenant lors des événements de la Maison de la Musique. À la suite d'un contrôle, le GUSO nous a contraint à ne plus rémunérer les intermittents, par son biais, lorsqu'il n'y avait pas d'artiste rémunéré sur scène ;

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer aux agents un chèque cadeau d'un montant de 70 euros, compte tenu des efforts demandés tout au long de l'année. (Coût global 2100 euros).

Un terrain a été vendu à la SCI NEDJARI. Il convient de régulariser les écritures comptables en conséquence, y compris la sortie de l'actif.

Décision modificative n° 3 :

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'effectuer un réajustement des comptes en raison de dépenses à venir, non prévues lors de l'élaboration du budget primitif. Il convient d'approuver la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Recette

Art. 024 produit des cessions d'immobilisation : + 39 240.00 €

Section de fonctionnement

Dépense

Art. 64131 personnel non titulaire : + 25 000.00 €

Recette

Art. 6419 remboursements sur rémunération du personnel : + 25 000.00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 3/2022
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2.2 Fixation du tarif de nettoyage des sanitaires de l'espace grand festival

Monsieur le Président propose au Comité syndical de fixer le coût du nettoyage de l'espace Grand Festival, à 340 euros par manifestation.

La prestation représente deux interventions : avant l'arrivée sur site et une après le départ du site des locataires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide :

- D'approuver le tarif tel que défini,
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2.3 Stage de cirque 2023 : fixation des tarifs

Monsieur le Président propose au comité syndical de fixer les tarifs du stage de cirque qui se déroulera durant les vacances d'hiver 2023, comme suit :

- o Baby 1 (de 4 à 5 ans) / Baby 2 (de plus de 5 ans jusqu'à 7 ans) - Tarif = 55 €
- o Grands (de plus de 7 ans) – Tarif : 90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide :

- D'approuver les tarifs tels que proposés,
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

2.4 Réparation pompe N°2 eaux après-mine : demande de subvention à l'Etat

Madame Eva GERAUD expose :

Lors d'un échange avec Monsieur le Préfet au sujet de la problématique du pompage des eaux d'exhaures dont l'entretien et la gestion ont été confiés au SMAD, à l'ouverture du site, Monsieur le Préfet a proposé une aide au financement d'une des pompes, dont la réparation est en instance actuellement. Le Préfet s'est engagé à prendre en charge la dépense des pompes à 100 %. Un courrier dans ce sens lui est adressé récapitulant l'ensemble des dépenses depuis 2002 liées à la gestion du pompage des eaux d'exhaure et lui indique l'augmentation énergétique contextuelle. Le montant des dépenses d'électricité liées au pompage représente 70 % des factures d'électricité du SMAD.

Le montant total de la réparation s'élève à 265 658,00 €HT qui se répartit comme suit :

Réparation de la pompe :	226 589.00 €
Travaux de manutention pour extraction de la pompe :.....	4 976.00 €
Mise en place dans le puits :	22 600.00 €
Mission de coordination SPS :	1 700.00 €
Imprévus (augmentation des matériaux) 5%	12 793.00 €

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- Subvention Etat : 100 % du montant HT soit : 265 658.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- Sollicite de la part de l'Etat une subvention de 265 658.00 €
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives au dossier

2.5 Convention de mise à disposition et de cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « plan LED spectacle vivant en Occitanie »

Dans le cadre des crédits du plan de relance européen (REACT EU) et sous l'impulsion de la Région Occitanie, Occitanie en Scène porte une opération mutualisée entre équipements de spectacle vivant disposant d'un parc de matériel technique, pour accompagner la transition vers la technologie LED de l'éclairage scénique.

Ce plan d'investissement permet au Syndicat d'Aménagement de Cap découverte :

- de renouveler une part du parc matériel lumière pour la salle de la Maison de la Musique,
- de faire des économies d'énergie tout en bénéficiant d'une aide importante de l'Europe.

Occitanie en scène s'est lancée dans un vaste plan de renouvellement du matériel de lumière. L'aide est de 93% (fond FEDER) et le SMAD contribue à hauteur de 7% du montant de l'investissement.

Le SMAD a sollicité 49 000.00€ de fonds d'investissement financés à hauteur de 93%, il restera donc à la charge du syndicat 3 430.00 €, soit 7% de l'investissement global.

La mobilisation des crédits FEDER REACT EU sur ce projet implique la signature d'une convention relative à la mise à disposition et la cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « PLAN LED SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE » cofinancé par l'union européenne au titre du FEDER REACT EU.

La convention en annexe doit être renvoyée avant le 31 décembre 2022.

Considérant que le remplacement des lumières de la salle de la Maison de la Musique permet de réaliser des économies d'énergie et de moderniser le matériel technique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical, décide :

- D'approuver la convention entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de Cap Découverte et Occitanie en Scène, ci annexée,
- D'approuver le montant de la participation du SMAD à hauteur de 3 430.00 €, soit 7% du montant total de l'aide accordée au SMAD,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec « Occitanie en Scène » relative à la mise à disposition et à la cession de matériel technique dans le cadre du plan d'investissement « plan LED spectacle vivant en Occitanie »

III – AFFAIRES GENERALES

3.1 Retrait du syndicat mixte AGEDI

Le SMAD Cap Découverte a adhéré au syndicat mixte AGEDI afin d'acquérir les logiciels métiers développés par ce syndicat.

En 2022, le Syndicat mixte a souhaité résilier le contrat de fourniture des dits logiciels à compter du 1^{er} janvier 2023, car non adapté à la structure du SMAD fonctionnant en multi postes. Pour ce faire, le SMAD Cap découverte doit demander le retrait de son adhésion au syndicat mixte AGEDI.

Conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat AGEDI, dont la collectivité est membre, *« Tout membre peut se retirer du Syndicat par décision de la structure candidate et du Comité Syndical approuvant le retrait à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le Comité fixe, en accord avec le candidat au retrait, les conditions auxquelles s'opère le retrait. Les conditions et autres sommes dues doivent être préalablement soldées.*

Le retrait entre en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral pris après délibérations concordantes du candidat au retrait et du Comité Syndical du Syndicat Mixte. A défaut d'accord entre le Comité Syndical et le candidat au retrait concerné, les conditions de retrait sont fixées par arrêté du représentant de l'Etat.

Lorsque le retrait devient effectif en cours d'année (arrêté préfectoral intervenant après le 31 décembre), le candidat au retrait reste redevable de l'ensemble des contributions dues pour la durée de l'année commencée. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- Sollicite le retrait du syndicat mixte AGEDI à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives au dossier.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Eva Géraud informe l'assemblée que dans le cadre de la sobriété énergétique une étude est en cours avec EDF qui est venu présenter le décret tertiaire aux commissions finances et patrimoine le 24 novembre dernier.

Dans le cadre de ce décret, le syndicat devra réduire sa consommation d'énergie finale de 40% d'ici 2030 par rapport à la consommation d'une année de référence comprise entre 2010 et 2021.

EDF Collectivités propose un accompagnement dans cette démarche.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Eva GERAUD

Christophe RAMOND

NOM	QUALITE	SIGNATURE
RAMOND Christophe		
GERAUD Eva		
BIBAL-DIOGO Sylvie		
FABRE André		
VANDENDRIESSCHE Laurent		
REDO Aline		
BOUSQUET Arnaud		
OULD-AMER Nadia		
BALARDY Jean-Charles		
BRETAGNE Evelyne		
FITA Claire		
JAUZION Yannick		
MASSIE Rémi		
RECOULES Vincent		
SOLIMAN Sandrine		
BERNOT Christine		
GAREL Vincent		
CARLES Clément		
GARRIGUES Patrice		
LAVERON Isabelle		

BOUSQUET Jean-Louis		
NORKOWSKI Patrice		
TRESSIERES Guillaume		
VEDEL Christian		
KOWALIK Jean-François		
CINTAS Jean-Marc		
AZEMAR Jean-Louis		
LAMBERETHE-FILHOL Céline		
CAZES Grégory		